



Plan d'affectation des zones, modification partielle 2004

Domaine skiable

Zone destinée à la pratique des activités sportives

Piste de ski, modification partielle 2004

Piste de ski

Périmètre constructible

Zone du centre d'Aminona

Zone de chalets d'Aminona

Zones de constructions et d'installations publiques A et B

Zone à aménager

Autres

Zone des mayens

Zone agricole

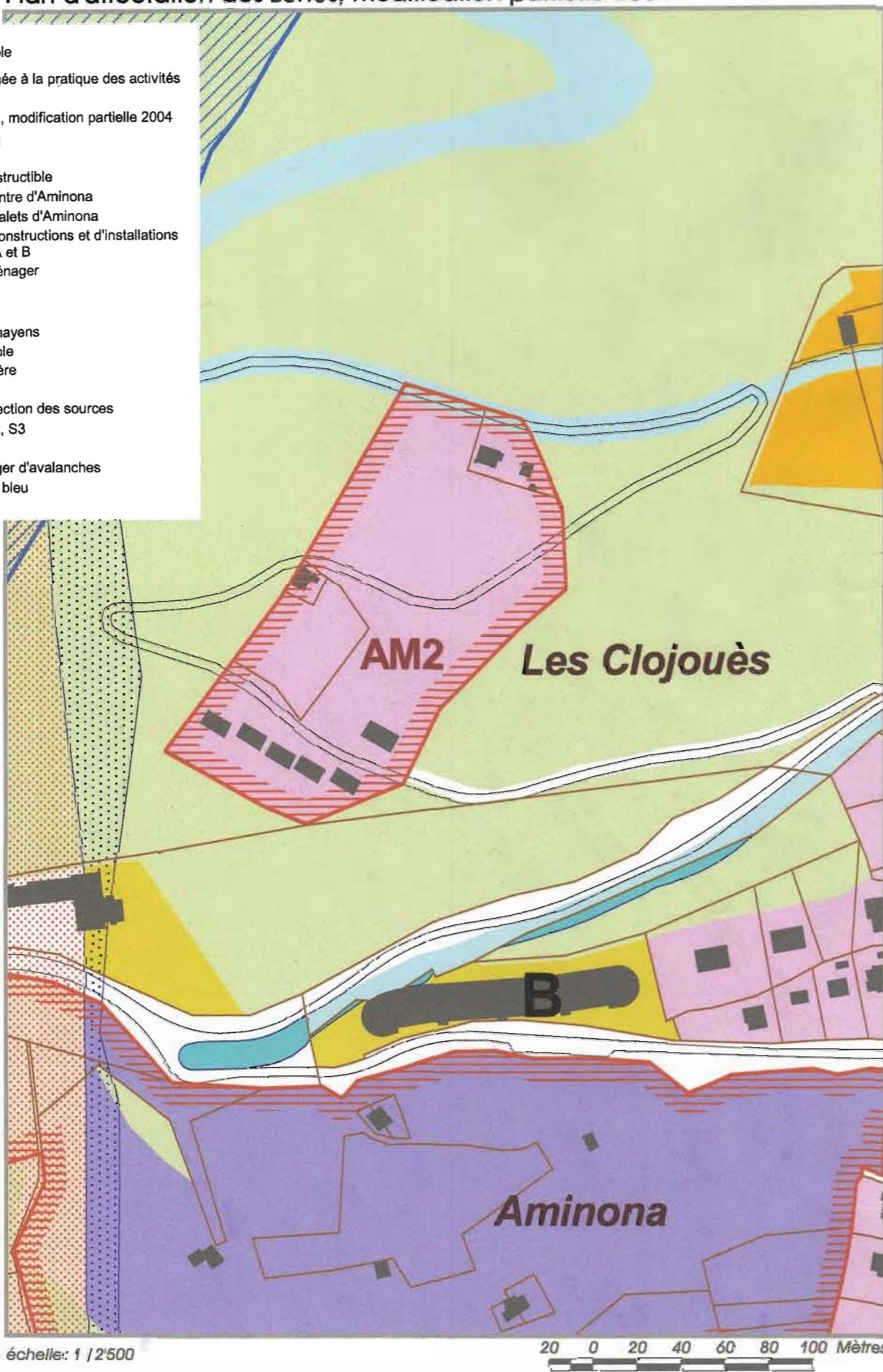
Aire forestière

Zones de protection des sources

S1, S2, S3

Zones de danger d'avalanches

rouge, bleu



Décision du Conseil communal

Mollens, le 15 JUIN 2004

Le Président



Le secrétaire

P.O. [Signature]



Approbation par l'Assemblée primaire

Mollens, le 21 JUIN 2004

Le Président



Le secrétaire

P.O. [Signature]



Homologation par le Conseil d'Etat

Sion, le

Le Président

Le Chancelier

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 7.12.04.....

Droit de sceau: FF. 350.-

L'atteste:

Le Chancelier d'Etat:

[Signature]

